

Décharge 2011: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2012/2195(DEC) - 11/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), accompagné des réponses du Centre.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime en revanche que les **opérations sous-jacentes aux comptes annuels** du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'étaient que **partiellement légales et régulières et émet une réserve**. La Cour indique ainsi qu'en 2009, le Centre a conclu un contrat-cadre d'un montant maximum de 9 millions EUR lui permettant de signer des contrats spécifiques avec des fournisseurs sélectionnés jusqu'à concurrence de ce montant. En application de ce contrat-cadre, il a signé des contrats spécifiques pour un montant initial cumulé de 8,4 millions EUR. À la suite des modifications ultérieures, la valeur globale de ces contrats a augmenté pour atteindre 14,9 millions EUR. Fin 2011, les paiements effectués représentaient un montant total de 12,2 millions EUR, dont 3,2 millions en 2011. Pour la Cour, **les engagements et les paiements dépassant le plafond de 9 millions EUR fixé dans le contrat-cadre sont irréguliers**.

Le rapport confirme encore que le budget du Centre pour 2011 s'élevait à 56,6 millions EUR et employait 265 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : comme lors de l'exercice précédent, il est fait état d'un niveau de reports élevé en 2011, qui est allé de pair avec des charges à payer peu élevées (5,4 millions EUR), ce qui est contraire au principe budgétaire d'annualité ;
- contrat-cadre irrégulier : comme décrit ci-avant, des irrégularités affectant la gestion d'un contrat-cadre ont conduit à **une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes**. Pour la Cour, il s'agit d'un cas clair de **mauvaise gestion des contrats** puisque dans un cas, un contrat spécifique relevant d'un contrat-cadre multiple a été modifié par le Centre en 2010 et

une nouvelle fois en 2011. Les modifications apportées étaient couvertes par les conditions du contrat-cadre, mais elles **ne respectaient pas les modalités d'exécution du règlement financier du Centre**. Les modifications portaient sur la durée du contrat et sur des augmentations affectant l'étendue des services et les montants du contrat. Les dépassements par rapport à la valeur initiale du contrat se sont élevés à 200.000 EUR ; un autre contrat-cadre conclu pour un montant maximum de 1,7 million EUR et mis en œuvre par le biais de 4 contrats spécifiques signés en 2011 ne contenait aucune référence ni au volume ni à la valeur des services à fournir... d'autres cas sont également évoqués ;

- recrutements : comme pour l'exercice précédent, la Cour a relevé des faiblesses au niveau des procédures de recrutement du personnel.

Réponses du Centre :

- en matière de reports de crédits, le Centre a réussi à réduire les reports de ses dépenses opérationnelles de 10% en 2011, par rapport à 2010, ce qui signifie qu'il a réussi à améliorer ce point pour la seconde année consécutive ;
- **en ce qui concerne la question du contrat-cadre litigieux**, le Centre indique qu'il s'est rendu compte du problème en septembre 2011 et l'a porté à l'attention de la Cour des comptes lors de son audit, en toute transparence. À la suite des discussions, le Centre a mis en place toutes les mesures requises: lancement immédiat d'une nouvelle procédure d'appel d'offres en vue d'établir un nouveau contrat-cadre et inscription de ce problème au registre des exceptions. En décembre 2011, le Centre a communiqué des informations détaillées à la Cour concernant les volumes de contrats qui seraient encore signés en vertu du contrat-cadre en cours afin d'assurer la continuité de ses activités, un échéancier reprenant le calendrier prévu pour le nouveau contrat-cadre ainsi que les mesures mises en place pour éviter ce problème à l'avenir. **Le Centre indique en outre qu'aucun financement n'a été perdu et qu'aucune partie n'a été lésée**. Le Centre réexamine également ses procédures internes relatives aux passations de marché et évalue actuellement quelle serait l'application de gestion des contrats qui répondrait le mieux à ses besoins afin de renforcer les procédures de gestion des contrats du Centre ;
- en matière de recrutements, le Centre prend note de l'observation de la Cour, qui a largement trait à des pratiques que le CEPCM a déjà modifiées au cours de 2011, de même que par l'introduction de la procédure interne révisée de recrutement, en janvier 2012.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des **activités du Centre en 2011**. Celui-ci s'est notamment concentré sur activités suivantes :

- suivi de certaines menaces grâce à la base de données *Threat Tracking Tool* (TTT) et publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles ;
- appui aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre d'événements importants de rassemblement de foule ;
- établissement d'évaluations de menace directe et mises à jour de menaces ;
- exercices de simulation afin de contrôler et d'améliorer la préparation et la réaction aux maladies transmissibles ;
- mise en œuvre des programmes européens de formation aux interventions épidémiologiques (*European Programme for Intervention Epidemiology Training – EPIET*) et de formation à la microbiologie appliquée à la santé publique (*European Public Health Microbiology Training – EUPHEM*);
- modules de formation pour des experts de la santé publique de 30 pays de l'UE/l'EEE ;
- maintenance du portail Web du Centre ;
- publication de 122 documents scientifiques;
- organisation de la 4^{ème} Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 37 pays.